

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE – éducation comportement

### 1 – Généralités

La convention ci-dessous détaillée, fait l'objet de la vente de séances ou de forfait d'éducation ou de comportement canin.

### 2 – Interruption de programme

En cas d'interruption du programme à l'initiative du maître les séances ou le forfait ne sera pas remboursé, mais les séances pourront reprendre dès que le maître pourra à nouveau se rendre disponible.

### 3 – Sécurité

Par mesure de sécurité et en fonction des besoins pour l'éducation et le comportement du chien, le lieu sera choisi par l'éducateur comportementaliste.

### 4 – Transmission des acquis

D'un commun accord avec les maîtres, dans l'éventualité où une seule personne du foyer peut être présente, une personne de la famille sera désignée pour suivre les cours et prendra à sa charge, le soin de transmettre les enseignements acquis aux autres membres de la famille.

### 5 – Jours et horaires des cours

Les cours individuels se dérouleront uniquement sur rendez-vous de 9H00 à 12H et de 13H à 19H du lundi au samedi même les jours fériés.

Toute séance annulée 48 h avant la séance par le souscripteur sera due, et décomptée du forfait.

### 6 – Validité

Les forfaits sont valables 1 an à compter de la date de signature du contrat qui sera obligatoirement la date du 1er cours du forfait.

### 7 – Engagements du maître

7.1 Promener régulièrement le chien pour pouvoir mettre en place la méthode

7.2 Ne pas interrompre le forfait sauf en cas de force majeure.

7.3 Suivre les conseils dispensés par le comportementaliste et faire travailler quotidiennement le chien ou selon les directives du comportementaliste. L'éducateur comportementaliste ne pourra être tenu responsable en cas d'échec ou de « résultats partiels » si le client ne respecte pas ou n'applique pas ou parcellément les dits conseils et directives par le maître.

### 8 – Engagements du comportementaliste

8.1 Suivi conseils pour la durée du contrat.

8.2 Programme d'éducation et de comportement : cours d'apprentissage du chien, la hiérarchie, le fonctionnement du chien et les troubles comportementaux, exercices d'obéissance.

8.3 La régularité des séances se fait chaque semaines, elles seront dispensées en fonction des exercices travaillés et de l'évolution du programme en cours, elles pourront être espacées, pour que le maître puisse prendre son autonomie et appliquer la méthode en diverses situations.

### 9 – Règlement

Les règlements seront en carte bleue ou en espèces, les chèques bancaires ne sont pas acceptés.

Nous acceptons le règlement en 2 fois CB uniquement pour un forfait de 5 séances et en 3 fois CB uniquement pour un forfait de 10 séances.

- Paiement intégrale : La totalité du règlement à la première séance
- Paiement en 2 ou 3 fois : premier paiement le jour de la souscription, le restant sera encaissé aux dates de l'échéancier donné au souscripteur. Des frais sont appliqués pour le paiement en plusieurs fois.
- Tarifs et conditions nous consulter.